

1.7. TABLEAU DES GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE DE VOTRE LICENCE (formule minimale légale)

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE
1 - RESPONSABILITE CIVILE	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	8 000 000 € (1)
Dont :	
• Dommages faute inexcusable	3 500 000 €
• Dommages matériels	8 000 000 €
• Dommages immatériels consécutifs	6 000 000 €
• Dommages immatériels non consécutifs	1 600 000 € /an
• Dommages par intoxication alimentaire	8 000 000 €
• Dommage pollution environnement	1 600 000 €
• Tout dommage aux biens confiés	150 000 €
• Tout dommage matériel aux biens des préposés	10 000 € /an
• Responsabilité civile dépositaire	100 000 €
• Responsabilité civile après livraison dont frais de retrait	3 000 000 € 1 500 000 €
• Défense et recours	50 000 €
<input type="checkbox"/> Franchise : NEANT	
sauf :	
- Dommages matériels aux biens des préposés : 50 €	
- Responsabilité civile dépositaire et dommages aux biens confiés : 200 €	
- Dommages immatériels non consécutifs : 10% mini 750 € maxi 3000 €	

1) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont accordés sans limitation.

1.8. TABLEAU DES GARANTIES DE BASE DE VOTRE LICENCE: (en + des garanties Responsabilité Civile)

NATURE DES GARANTIES	GARANTIES PAR SINISTRE	NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE
<ul style="list-style-type: none"> • Décès • IPP/IPT • ITT/ITP • FMP • Lunetterie - par paire de lunettes (bris accidentel) <ul style="list-style-type: none"> dont verres - par lentille (perte) • Prothèses dentaires - par dent brisée <ul style="list-style-type: none"> - par bris de prothèse existante (bris accidentel) • Autres prothèses • Frais de recherche Et rapatriement • Reconstitution de l'image • Assistance psychologique • Frais de rattrapage scolaire <p>(*) <u>Franchise</u> : ITT/ITP : 3 jours</p>	<p>15 000 € (2)</p> <p>80 000 € (2)</p> <p>10 €/j maxi 365 jours (*)</p> <p>Frais réel en complément du RO maxi 8 000 €/sinistre</p> <p>400 €</p> <p>140 €</p> <p>104 €</p> <p>500 €</p> <p>700 €</p> <p>208 €</p> <p>Frais réel maxi 8 000 €</p> <p>5 200 €</p> <p>2,5 fois l'indice en complément du RO et dans la limite des frais réels</p> <p>2 080 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>ASSISTANCE VOYAGE</u> (franchise 50km)</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Assistance médicale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport jusqu'au centre médical - Rapatriement ou transport sanitaire - Transport d'un membre de la famille ... sauf frais d'hébergement - Rapatriement du corps - Frais d'envoi de médicaments - Soins médicaux à l'étranger - Prolongation de séjour à l'hôtel - Avance de fonds à l'étranger - Assistance juridique à l'étranger - Aide en cas de pertes de documents - Caution pénale <p><input type="checkbox"/> <u>GARANTIE ANNULATION DE SEJOUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'annulation de séjours - Frais d'interruption de séjours - Assurance bagages et objet personnel... 	<p>Frais réels</p> <p>Frais réels</p> <p>Frais réels</p> <p>80 € par nuit maxi 10 nuits</p> <p>Frais réels</p> <p>5 400 €</p> <p>80 € par nuit maxi 10 nuits</p> <p>500 €</p> <p>Remboursement des frais d'avocat maxi 1500 €</p> <p>Garanti</p> <p>15 000 €</p> <p style="text-align: center;"><u>POUR LES COMPETITEUR</u></p> <p>80% des sommes restant à charge maxi 4 000 €</p> <p>80% des sommes restant à charge maxi 4 000 €</p> <p>1 000 €</p> <p>franchise 10% mini 30 €</p>

1) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont accordés sans limitation.

2) En cas de sinistre collectif : maximum 1 600 000 €